



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE

*Direction Régionale de l'Alimentation  
de l'Agriculture et de la Forêt*

*Service Régional de l'Alimentation  
Pôle Mutualisation phytosanitaire et vétérinaire*

12 rue Menou - 44035 NANTES Cedex 1  
Tel : 02.40 12 37 44 - Fax : 02.40 12 36 06  
email : sral.draaf.pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr

Notre référence : EB/AB-

**Objet : Agrément des conseillers, distributeurs, applicateurs  
de produits phytopharmaceutiques**

Dossier suivi par : Armelle BRUNET

Nantes,, le 3 avril 2012

## AGREMENT

### *Références :*

- *Vu les articles L. 254-1, L. 254-2, L.254-3, R.254-15 à R.254-18 du code rural et de la pêche maritime relatifs au conseil, à la mise sur le marché, l'application et la distribution des produits phytopharmaceutiques;*

**l'organisme**    **CER FRANCE**  
domicilié à    15 rue Jacques-Yves Cousteau  
                         CS 10033  
                         85013 LA ROCHE SUR YON Cedex

est agréé sous le **numéro d'immatriculation : PL01413**

pour effectuer ses activités    ~~—de distribution de produits phytopharmaceutiques~~  
   **- de conseil pour l'utilisation de produits phytopharmaceutiques**  
   ~~—d'application de produits phytopharmaceutiques—~~

L'agrément est octroyé sans limitation de durée, tant que les conditions nécessaires à sa délivrance sont remplies. Il peut être exigé lors de tout contrôle par les agents de l'administration.

Fait à NANTES, le 3 avril 2012

Le Chef du Service régional de l'alimentation

Jean-Noël de CASANOVE